

Hôtel de Montaigu

Désignation

Dénomination de l'édifice :

Hôtel

Titre courant :

Hôtel de Montaigu

Localisation

Localisation :

Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Vaucluse (84) ; Avignon ; 37 rue du Four-de-la-Terre

Adresse de l'édifice :

Four-de-la-Terre (rue du) 37

Références cadastrales :

KK 120 à 122

Historique

Siècle de la campagne principale de construction :

17e siècle

Auteur de l'édifice :

[VALFENIERE François \(maître de l'oeuvre\)](#)

Description

Protection

Nature de la protection de l'édifice :

Classé MH

Date et niveau de protection de l'édifice :

1965/09/08 : classé MH

Précision sur la protection de l'édifice :

Hôtel de Montaigu (ensemble, y compris le décor intérieur) (cad. KK 120 à 122) : classement par arrêté du 8 septembre 1965

Nature de l'acte de protection :

Arrêté

Intérêt de l'édifice :

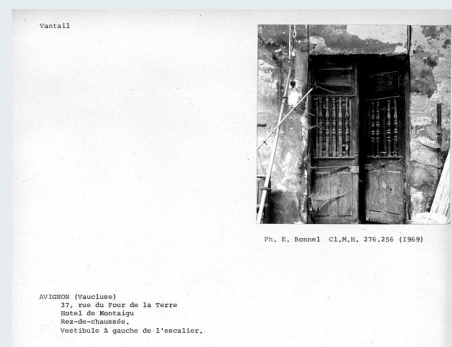
A signaler

Statut juridique

Statut juridique du propriétaire :

Propriété de la commune

Références documentaires



À propos de la notice

Référence de la notice :

PA00081865

Nom de la base :

Patrimoine architectural (Mérimée)

Date de versement de la notice :

1993-06-04

Date de la dernière modification de la notice :

2022-12-09

Copyright de la notice :

Monuments historiques, 1992. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Contactez-nous :

Mediatheque.patrimoine@culture.gouv.fr

Copyright de la notice :

Monuments historiques, 1992. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable et fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet et l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine et de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Date de rédaction de la notice :

1992

Cadre de l'étude :

Recensement immeubles MH

Typologie du dossier :

Dossier de protection

Voir aussi

https://archives-map.culture.gouv.fr/archive/resultats/simple/lin-eaire/n:19?RECH_S=PA00081865&type=simple